

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme du 31 août 2026 au 02 octobre 2026 inclus

Objet de la mise à disposition du public dossier de modification simplifiée n°1 du PLU :

Le projet de modification simplifiée portera sur la valorisation et la reconversion du site industriel Servier afin de permettre une mixité fonctionnelle dans ce périmètre et notamment :

- Créer, en zone UL, un secteur ULe, sur un terrain situé 123-125 chemin de Ronde (parcelles cadastrées AP 8-9-11-12-76), afin d'y permettre la réalisation d'un programme mixte d'activités, services, bureaux, équipements d'intérêt collectif, hébergement et résidence avec services, et d'adapter le règlement du PLU en conséquence,
- Créer un secteur d'orientations d'aménagement et de programmation D5 – chemin de Ronde permettant d'encadrer le développement de ce site,
- Compléter le glossaire annexé au PLU afin de préciser les destinations Habitation et Equipement public ou privé d'intérêt collectif.

Par délibération n°01 du 1er juillet 2026, le conseil municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public.

Modalités de la mise à disposition du public :

Le dossier mis à disposition du public sera **consultable du 31 août au 02 octobre 2026 inclus** :

- **sur le site internet dédié** : <https://www.registre-dematerialise.fr/7389/>
- **sur support papier** à l'hôtel de ville de Croissy-sur-Seine, 8 avenue de Verdun - Service urbanisme et développement durable - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, exceptés les samedis, dimanches, et jours fériés.



Une réunion publique d'information sera organisée pendant la mise à disposition. Ses modalités d'organisation feront l'objet de communications sur le site internet de la ville, sur les réseaux sociaux et sur les panneaux administratifs.

Le public pourra communiquer ses observations pendant la durée de la mise à disposition :

- **sur le registre papier** tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville – Service urbanisme et développement durable ;
- **sur le registre dématérialisé** : <https://www.registre-dematerialise.fr/7389/>
- **par voie postale** à l'adresse suivante : Monsieur le Maire – Service urbanisme et développement durable – 8 avenue de Verdun 78290 Croissy-sur-Seine.

Ces observations seront enregistrées et conservées.

Au terme de cette phase de mise à disposition, un bilan sera établi et présenté au conseil municipal pour approbation. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet de modification simplifiée pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.